

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an / Prix de l'abonnement pour les

N° 408

non-membres: 30 francs (compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2)

Septembre 2000

A qui veut faire montre d'érudition et de culture, il n'est pas interdit de recourir à des citations... à la condition qu'elles soient fidèles au texte original. Un grand quotidien romand titrait récemment, sur six colonnes: «Cachez ce sein que je ne saurais voir.»

L'auteur de l'article eût été bien inspiré de vérifier l'exactitude de cette citation dans *Le Tartuffe*, d'où elle est extraite.

Il aurait pu constater, pour son plus grand profit, que le texte correct est: «*Couvrez ce sein que je ne saurais voir.*»

Quoi que, quoique

On remarque que la locution pronominale *quoi que* et la conjonction *quoique* sont souvent un sujet de confusion. *Quoi que* vous fassiez (c.-à-d. *quelle que soit* la chose que vous fassiez) s'orthographe en deux mots: *quoi qu'il en soit*, *quoi qu'il arrive*. «*Quoi que vous écriviez, évitez la bassesse*» (Boileau).

Quoique, signifiant «encore que, bien que», s'écrit en un seul mot: «*Ma mère s'émerveillait qu'il fût si exact quoique si occupé*» (Proust).

La conjonction *quoique* ne s'élide que devant *il(s)*, *elle(s)*, *on*, *en*, *un(s)*, *une(s)*.

(Défense du français, n° 408, septembre 2000)

Trublion

Ce néologisme fut créé en 1898 par Anatole France dans son roman *Monsieur Bergeret à Paris*. C'est une adaptation du grec *trublion* (bol, gamelle), traduisant le sobriquet de «Gamelle» donné au duc d'Orléans, chef d'un complot royaliste dans l'affaire Dreyfus. Le calembour repose sur «Gamelle, fauteur de troubles».

Trublion (qu'on évitera d'écrire et de prononcer «troublion») désigne encore aujourd'hui un fauteur de troubles, un agitateur.

(Défense du français, n° 408, septembre 2000)

Résilier, résigner

Résilier signifie mettre fin à un acte, un contrat par la volonté des parties ou suite à un événement fortuit: *résilier un bail*.

Résigner c'est abandonner volontairement une fonction, se démettre d'une charge.

On se gardera donc d'écrire «*résilier ses fonctions*», erreur encore trop souvent commise par les médias.

(Défense du français, n° 408, septembre 2000)

Veto

Veto est un mot latin, invariable, signifiant: je m'oppose. C'est la formule que les tribuns du peuple employaient pour s'opposer à la promulgation des décrets du sénat romain. C'est aussi le droit conféré à une autorité de s'opposer à la promulgation d'une loi votée, à l'adoption d'une résolution. Par extension: opposition, refus.

La tournure «opposer son veto» est donc pléonastique. On dira mieux: *mettre son veto*, prononcer un veto.

(Défense du français, n° 408, septembre 2000)

Schweppes

La manie d'affubler les noms d'origine germanique d'une prononciation anglo-saxonne (Peter = Piteur, Werner = Ouairneur, etc.) a également altéré le nom de cette boisson gazeuse. Il n'y a pourtant aucune raison de prononcer «Chouèpss» ce produit qui emprunte son nom au collaborateur d'origine suisse alémanique d'un chimiste genevois ayant fondé à Genève une fabrique d'eau de Seltz.

(Défense du français, n° 408, septembre 2000)

Y compris

La locution *y compris* ne s'employait naguère que devant les noms: j'ai lu tout le journal, *y compris* les réclames. Aujourd'hui, elle est également admise devant un pronom, un adjectif et même devant une préposition qui peut éventuellement être répétée: cette loi sera appliquée dans toutes les écoles, *y compris* (dans) les maternelles.

Traitée comme préposition, elle reste invariable: ils ont invité toute la maisonnée, *y compris* notre vieille concierge. Mais l'accord se fait quand *y compris* est adjectif: on a enregistré toutes les adhésions, les dernières reçues *y comprises*.

(Défense du français, n° 408, septembre 2000)